



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 8 mars 2021

Convocations envoyées le jeudi 25 février 2021.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe PARPAILLON est désigné Secrétaire de Séance.

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 février 2021.

★ ★ ★ ★ ★

N° 2021-16 : Personnel communal – Mise à disposition du personnel technique communal auprès de la Résidence Autonomie « MARPA Le Coteau du Lay »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE la mise à disposition du personnel technique communal auprès de la Résidence Autonomie « MARPA Le Coteau du Lay » de Réaumur.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention portant sur la mise à disposition du personnel technique communal, pour l'intervention sur la Résidence Autonomie « MARPA Le Coteau du Lay » de Réaumur.

N° 2021-17 : Budget principal – Avance remboursable au budget annexe « Cité du Sacré-Cœur »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement d'une avance remboursable de 95 000,00 € du budget principal vers le budget annexe « Cité du Sacré-Cœur ».

☞ AUTORISE Madame le Maire à accepter le remboursement de cette avance par le budget annexe « Cité du Sacré-Cœur » en faveur du budget principal. Ce remboursement pourra être réalisé à la fin de chaque année ou à la clôture du budget.

N° 2021-18 : Etude et vote des comptes de gestion 2020 du budget principal « Commune » et du budget annexe « Commerce »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE et APPROUVE les comptes de gestion 2020 du budget principal « Commune » et du budget annexe « Commerce ».

N° 2021-19 : Compte Administratif 2020 et affectation du résultat du budget Commerce

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Commerce, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMERCE						
Résultats reportés		10 587,32 €		8 601,07 €		
Affectation en 1068		0,00 €				
Opérations de l'exercice	15 052,44 €	0,00 €	8 010,27 €	10 541,01 €		
Résultat de l'exercice	15 052,44 €			2 530,74 €		
Résultats de clôture	4 465,12 €			11 131,81 €		
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	4 465,12 €			11 131,81 €		6 666,69 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnassent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;